



Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional
**Adoption de l'avenant n° 2 au contrat de
développement métropolitain avec le pôle
métropolitain Nord Franche-Comté**

Rapporteur : Thierry Rigaud

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le contrat de développement métropolitain conclu le 2 septembre 2019 avec le pôle métropolitain Nord Franche-Comté entérinait le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur une cinquantaine de projets. Cet avenant vise à proposer des adaptations dans le programme d'actions initialement validé et à approuver les modifications des soutiens financiers régionaux. Ces modifications prennent la forme de :

- l'annulation du soutien régional pour des fiches retirées du contrat à la demande du pôle métropolitain,
- la diminution du soutien financier régional pour certains projets,
- la réaffectation des crédits rendus ainsi disponibles au bénéfice d'opérations existantes ou d'opérations inscrites nouvellement au contrat à la demande du pôle métropolitain.

À noter que ces adaptations se font dans le respect de l'enveloppe contractualisée à la signature du contrat.

Avis du CESER

Le CESER n'a pas de remarque particulière à formuler sur ces modifications.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.